

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 avril 2012

DCM N° 12-04-07

**Objet :** Conventionnement avec l'association étudiante Diffu'son.

**Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué**

L'association Diffu'son a été créée en 2005 avec pour objet de développer et d'encourager les formations musicales locales et étudiantes. L'association produit chaque année une compilation de 15 groupes musicaux locaux (Monte le Son) en lien avec la Maison des Etudiants et les Tritonaires. Elle assure la gestion logistique et matérielle du Cais'Son, mis à disposition par le CROUS, qui fait office de salles de répétition et d'enregistrement pour les groupes locaux. Elle organise des ateliers d'initiation et de formation sons, lumière, infographie et MAO tout au long de l'année, permettant aux étudiants d'être au plus près des musiques actuelles.

L'association est par ailleurs un partenaire important de la Ville pour dynamiser la vie étudiante, elle a activement participé aux trois premières éditions de la manifestation de rentrée étudiante « Etudiant Dans Ma Ville » et a notamment impulsé depuis 2010 le festival « Saulcy Blaster ».

Aussi, il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec cette association et de lui accorder une subvention globale de fonctionnement de **3 000 €** pour mener à bien son projet annuel. Cette convention fera l'objet d'un avenant pour l'organisation des concerts d'Etudiant dans Ma Ville.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** la subvention suivante :

Association « Diffu'son »	3 000 €
Au titre de son fonctionnement 2012	

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

La dépense totale s'élève à **3 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Le Conseiller Municipal Délégué :

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**